

Objectifs spécifiques de l'AOPP

Pour le monde paysan : Initier la mise en place d'un espace de concertation national entre organisations paysannes, émanant de structures de concertation régionales présentes dans toutes les régions du Mali, permettant au mouvement paysan de se positionner en interlocuteur légitime et représentatif, face à l'État, aux partenaires au développement et autres professions du secteur de l'agriculture.

Au niveau de l'AOPP:

- Consolider l'AOPP en tant qu'espace de débats, de réflexion et d'actions collectives pour les OP qui la composent et renforcer sa légitimité et sa crédibilité auprès de l'Etat, des partenaires au développement et des autres professions du secteur de l'agriculture ;
- Conduire et réussir des actions pilotes à la base et s'en servir comme argumentaires lors des négociations avec les pouvoirs publics.

Au niveau des producteurs et des OP de base membres de l'AOPP :

- Renforcer les capacités techniques, économiques, d'analyse et de négociation des producteurs et la dynamique organisationnelle des OP membres

RÔLES

L'AOPP a deux rôles essentiels à savoir :

- La défense des intérêts des producteurs au niveau des instances politiques régionales, nationales et internationales ;
- La préparation des producteurs et leurs organisations à faire face à leurs nouvelles responsabilités dans la gestion des filières agricoles.

Organisation Généraliste, l'AOPP compte aujourd'hui plus de 210 OP adhérentes : syndicats, coopératives, banques de céréales, organisations paysannes de développement intégré, réparties sur les huit régions administratives du Mali.

ORGANISATION

Organisation au niveau national

Bureau National : 5 commissions techniques :

-

formation, information / communication,

- céréale,
- coton,
- fruits et légumes,
- élevage

Équipe administrative et technique composée de 40 salariés (nationale et régionale)

Organisation au niveau régional

Bureau Régional : 1 animateur communicateur (salarié), • 1 commission technique élevage • 1. Les Projets / Programmes

RESSOURCES DE L'AOPP

• Droit d'adhésion : 50 000 FCFA/OP • Cotisation annuelle à l'AOPP régionale : entre 25000 et 50000F selon les régions (dont 25% pour l'AOPP nationale) • Case de passage

VISION DE DEVELOPPEMENT

• Une société civile au sein de laquelle, les acteurs du monde rural (agriculteurs/agricultrices) sont bien organisés avec : des paysans et des OP (masculines, féminines et mixtes) professionnelles, capables de négocier et de défendre leurs intérêts dans toutes les arènes (nationale, régionale et internationale), des cadres de concertation fonctionnelles favorisant l'implication des paysans à tous les niveaux (national, régional et international) dans les prises de décision les concernant

Pour l'AOPP, le développement de l'agriculture doit être un processus qui respecte les réalités locales. Tout changement brusque ou descendant se fera au détriment du mieux être des populations locales. Chaque groupe organisé a le droit d'être consulté et apporte son appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des grandes options du mieux être collectif.

Adresse: **Kalaban Coura, Rue 200 - Porte 533 - BP 3066 - Tél. (223) 20 28 67 81 Email: aopp@afribonemali.net - Bamako/Mali**